

Message du 19/07/14 à 10h22

De : "Bertrand Galtier"

Objet : Re: effarouchement du loup en zone centrale du PNE

Monsieur,

je souhaite rectifier un point : le Parc national des Ecrins n'a pas cherché à éliminer un loup ou pousser un loup vers la limite du coeur du parc pour qu'il soit éliminé. Je vous renvoie au communiqué de la préfecture qui donne des précisions à ce sujet.

http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/2014-07-18_Precisions_op_effarouchement_loup_cle56835a.pdf

J'ajoute que la zone d'effarouchement est séparée de la limite du coeur de plusieurs kilomètres (minimum 1,5 km). Les dénivelés sont d'au moins 800 m. Le terrain est entrecoupé de barres rocheuses, ou encore fortement embroussaillé. La progression humaine y est périlleuse. En tout cas il n'était pas pensable d'y suivre ou guider un animal sauvage.

Je vous prie de croire, monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Bertrand GALTIER